

LES EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVES À L'ACQUISITION DES TERRES ET LA RÉINSTALLATION INVOLONTAIRE DES POPULATIONS (PAR)

Norme de performance IFC n° 5



Dates et durée à convenir



Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé



OBJECTIFS

Connaître et être en capacité d'appliquer de manière opérationnelle les principales exigences de la norme n° 2 de l'IFC relative à la gestion des ressources humaines au sein des projets.



LES + DE VOTRE FORMATION

- De nombreux retours d'expériences et études de cas tirés de projets réels mis en oeuvre par nos équipes;
- Formation concrète basée sur des exercices pratiques et des mises en situation.



PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage,
- Bailleurs de fonds,
- Investisseurs
- Coordonnateurs, managers, directeurs de projets;
- Responsables du suivi environnemental et social des projets.



BON À SAVOIR

- Les Normes de Performance d'IFC sont des références utilisées au plan international pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux.
- Elles ont été adoptées par de nombreuses organisations qui en ont fait l'une des composantes essentielles de leur gestion des risques environnementaux et sociaux.



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Les exigences nationales et internationales en matière de déplacement involontaire de population

- Les déplacements causés par les grands projets de développement d'infrastructure.
- Réglementations nationales, notamment en matière d'accès au foncier et d'expropriation.
- Normes internationales pour les plans de déplacement involontaire de populations (basées sur la Directive opérationnelle 4.30 de la Banque mondiale et la norme IFC1).

Module 2

Les étapes de conception d'un plan d'action à la réinstallation

- L'articulation entre le PAR et les autres plans associés aux études d'impact sociales et environnementales.
- La description des populations concernées et de leur environnement socio-économique.
- La caractérisation du site de réinstallation à trouver, l'identification des sites potentiels.
- L'anticipation des risques : information et implication des personnes impactées (y compris des populations d'accueil).
- La définition des stratégies de réinstallations.
- La budgétisation du PAR.

Module 3

Le suivi de la mise en oeuvre d'un plan d'action à la réinstallation

- L'analyse de l'état initial du site du projet : la description du milieu socio-économique et les analyses sociales, sociétales et anthropologiques.
- L'identification des ménages impactés : le recensement de leurs actifs et les enquêtes de terrain.
- Les processus de compensation (individuel, communautaire).
- La conception et la mise en oeuvre du système de suivi-évaluation : critère et indicateurs, suivi du bien être des populations (déplacées et hôtes).
- La durabilité et la capitalisation d'expérience : prise en compte des plaintes et mesures correctives.



Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation